

Le concept canadien de sécurité sociale

Paul Martin

Volume 7, Number 3, June 1952

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1023060ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1023060ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (print)

1703-8138 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Martin, P. (1952). Le concept canadien de sécurité sociale. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 7(3), 138–151.
<https://doi.org/10.7202/1023060ar>

Article abstract

L'auteur, au lieu de s'arrêter à la cristallisation, sous forme de lois, du concept de sécurité sociale, analyse le cadre actuel des mesures sociales administrées sur le plan local, fédéral et provincial; il étudie les principes sur lesquels les programmes reposent et auxquels ils doivent se conformer. Pour établir de tels programmes, il faut tenir compte des facteurs historiques, des profondes convictions religieuses, de l'expérience des sociétés anciennes et des particularités géographiques et culturelles. A l'Etat incombe la responsabilité d'aider les individus à mieux pourvoir à leur sécurité et à leur bien-être; l'Etat ne doit pas être omnipotent et détruire toute initiative privée ou collective créée dans ce sens. A chacun de leurs échelons, les administrations publiques canadiennes contribuent, d'une façon vitale, au bien-être social.

RELATIONS INDUSTRIELLES

Le concept canadien de sécurité sociale

Paul Martin

L'auteur, au lieu de s'arrêter à la cristallisation, sous forme de lois, du concept de sécurité sociale, analyse le cadre actuel des mesures sociales administrées sur le plan local, fédéral et provincial; il étudie les principes sur lesquels les programmes reposent et auxquels ils doivent se conformer. Pour établir de tels programmes, il faut tenir compte des facteurs historiques, des profondes convictions religieuses, de l'expérience des sociétés anciennes et des particularités géographiques et culturelles. A l'Etat incombe la responsabilité d'aider les individus à mieux pourvoir à leur sécurité et à leur bien-être; l'Etat ne doit pas être omnipotent et détruire toute initiative privée ou collective créée dans ce sens. A chacun de leurs échelons, les administrations publiques canadiennes contribuent, d'une façon vitale, au bien-être social.

Depuis le jour où Léon XIII a abordé la question de la sécurité sociale avec la largeur de vues et l'autorité qui le distinguaient dans le domaine de l'action sociale, l'Eglise a préconisé avec une grande énergie des mesures destinées à protéger l'individu contre l'insécurité, insécurité qui est la conséquence des changements considérables qui se sont opérés, au cours du siècle dernier, dans l'organisation sociale. De là l'importance de faire porter des efforts accrus sur l'histoire de notre pays.

MARTIN, PAUL, c.r., c.p., m.p., ministre canadien de la Santé nationale et du Bien-être social depuis 1946. Premier représentant canadien au Conseil économique et social en 1946; président de la Commission des Nations Unies pour les réfugiés, Ottawa, Ontario, Canada.

Notre dette envers l'histoire

Il y a trois cents ans, Thomas Fuller disait ceci au sujet de l'histoire:

« Avec l'histoire, un jeune homme prend de l'âge sans que son visage se ride ou que ses cheveux grisonnent; de cet âge, il acquiert l'expérience, sans en souffrir les infirmités ou les inconvénients. En vérité, non seulement l'histoire fait revivre dans le présent les choses du passé, mais elle permet de conjecturer raisonnablement dans des événements futurs. »

Il importe, dans le domaine du bien-être social plus que dans tout autre domaine, d'établir les programmes actuels à la lumière de l'expérience antérieure. Nous devons tenir compte, en même temps, de nos propres particularités géographiques et culturelles, ainsi que des profondes convictions religieuses avec lesquelles tous les programmes qui touchent à la vie quotidienne de notre population doivent s'harmoniser.

Par la nature même de la position que notre jeune, mais progressive nation occupe dans le monde, nous pouvons beaucoup apprendre de sociétés plus anciennes et plus stabilisées. En étudiant comment leur législation sociale s'est développée et en profitant de l'expérience qu'elles ont acquise en ce domaine, nous pouvons réussir à éviter leurs erreurs et à donner aux programmes canadiens une orientation plus sûre et plus exacte.

J'étudierai le cadre actuel de nos mesures sociales et l'acceptation générale des principes sur lesquels elles reposent et auxquels nous devons résolument conformer tous nos programmes, plutôt que d'étudier la cristallisation, sous forme de lois, du concept canadien de sécurité sociale.

Je devrai me limiter aux mesures sociales constituées qu'administrent les organismes aux divers échelons suivants: local, provincial et fédéral, sans m'arrêter aux travaux méritoires des organismes bénévoles, des oeuvres charitables de service social paroissiales ou de celles de nos dévouées communautés religieuses qui, depuis les débuts de l'ère chrétienne, ont inspiré le progrès social.

Les dépenses consenties bénévolement peuvent sembler faibles quand on les compare à celles qu'entraînent les programmes publics; mais le service bénévole de ce genre possède une qualité sans prix. Nul organisme public ne saurait avoir l'intérêt personnel envers les individus ni la connaissance intime de leur situation et de leurs besoins exacts que l'on rencontre dans les localités et les paroisses.

Intérêt manifesté par le gouvernement envers l'action sociale

On admet aujourd'hui que l'Etat démocratique moderne a, entre autres fonctions importantes, celle de fournir des services complets de santé et de bien-être. Il y a vingt-cinq ans, il n'existait pas, au Canada, un seul ministère de la santé et du bien-être en bonne et due forme. Aujourd'hui, le gouvernement fédéral attache autant d'importance à la sécurité sociale qu'à d'autres responsabilités qu'il a assumées de vieille date dans les domaines de l'agriculture, du travail, des finances et des travaux publics. Bien plus, chacune des dix provinces a maintenant, et en bonne et due forme, son propre ministère de la santé et du bien-être.

Le rôle que le gouvernement doit jouer pour le bien-être doit sans cesse influencer l'orientation de ses programmes en toute matière où le bien-être de l'individu est impliqué. Enlever à l'Etat cette responsabilité, ce serait l'empêcher de rendre à ses citoyens un service méritoire. L'action gouvernementale influe profondément sur la vie des individus: hommes, femmes et enfants, en aidant à mieux pourvoir à leur sécurité et à leur bien-être.

L'une des caractéristiques principales de l'action sociale gouvernementale au Canada, à l'heure actuelle, c'est qu'il n'y a pas une seule administration publique, grande ou petite, qui n'ait pas sa part, et une part importante, de responsabilité. Nous avons édifié nos services de bien-être social de bas en haut: en les établissant d'abord au niveau local, de là, en créant des services à l'échelle provinciale, et enfin en faisant contribuer la puissance des importantes ressources du gouvernement fédéral à la solution des problèmes d'envergure nationale.

D'aucuns prétendent qu'un seul gouvernement devrait se charger de la sécurité sociale et la centraliser. Il va sans dire que cela contredirait entièrement la répartition des pouvoirs ainsi que le respect envers les droits provinciaux et locaux, répartition et respect qui sont chez nous traditionnels. De plus, il est bon que tout gouvernement ait quelque obligation à remplir en ce qui concerne les besoins sociaux de ses commettants. Je suis convaincu qu'il n'y a personne au Canada — pas plus les gouvernements que les autres — qui ait envie de dire: « Le bien-être de la population ne nous regarde pas ».

La recherche de la sécurité

La recherche de la sécurité est aussi ancienne que n'importe quelle autre aspiration humaine, et assurément aussi honorable. La sécurité

est un des besoins fondamentaux de l'humanité — sécurité économique individuelle; sécurité sociale collective; sécurité nationale et internationale. Même en ces jours de tension mondiale, les risques que court la sécurité au sein d'une nation peuvent être aussi dommageables à la vie familiale et nationale que les dangers venant de l'extérieur.

De même que la sécurité collective est devenue la clef de notre politique internationale, de même l'action commune de la collectivité et de la nation tout entière doit parer aux risques domestiques. Qu'on ait établi en temps de guerre l'assurance-chômage et les allocations familiales, que le Programme national d'hygiène et notre nouveau plan de sécurité de la vieillesse aient fait leur apparition pendant une période de tension internationale, voilà qui révèle le lien psychologique subtil qui unit la sécurité nationale à la sécurité sociale.

L'épouvantail « Welfare State »

Permettez-moi, avant d'aller plus loin, de dissiper certains malentendus sur la nature et le but des mesures de sécurité sociale. Des arguments, nés de préjugés, ont jeté des ombres sur toute l'histoire du progrès social. Même en ce siècle de lumières, on entend des propos irréflechis, lancés ici et là dans le but d'étouffer la voix populaire qui demande avec insistance qu'on remédie aux injustices de notre système industriel. L'emploi que l'on fait de l'expression « Welfare State » en est l'exemple le plus notoire.

Pour certains, cette expression comporte un sens sinistre, car ils craignent que le bien-être ne perde sa primauté aux dépens d'un Etat omniprésent et omnipotent. Je n'ai jamais entendu par démocratie un état de choses où les fruits de l'industrie seraient respectueusement déposés aux pieds d'un Etat omnipotent pour être ensuite distribués parcimonieusement à un peuple servile et dépourvu d'initiative, mais il n'est pas démocratique non plus de garder des millions de gens sous le joug de la pauvreté. Il nous faut établir l'équilibre. Nous devons garder à la société sa liberté et son esprit d'initiative, mais nous devons nous assurer qu'un niveau d'existence convenable ne sera pas refusé à quiconque fait le meilleur usage possible de ses capacités et des occasions qui s'offrent à lui.

Les adversaires du « Welfare State » ont des concepts définis et par ailleurs, ils sont puissants. Au point de vue de l'éducation et de l'influence, ils représentent, pour la plupart, ceux qui, en raison d'occasions, de privilèges ou de talents spéciaux, se sont élevés au-dessus

de la moyenne, de sorte qu'ils connaissent moins et ressentent rarement d'une manière brutale, eux et leurs familles, les risques et l'insécurité de la vie quotidienne.

Il en est beaucoup, dans n'importe quel pays, qui n'ont guère besoin d'une assistance spéciale, parce qu'ils peuvent pourvoir à leur propre sécurité. Mais la législation sociale ne doit pas tenir compte seulement de cas spéciaux; elle doit s'occuper aussi de l'ensemble des hommes, des femmes et des enfants qui composent un pays, et dont l'intelligence et les bras doivent forger son caractère et sa force actuels, et aussi façonner son avenir.

Toutes les mesures de sécurité sociale ont pour but de rectifier les inégalités fondamentales inhérentes à notre système, sans bouleverser les cadres complexes et bien équilibrés de ses initiatives et de ses stimulants. Toute la raison d'être du bien-être est d'atteindre, à travers l'ensemble de la population, les individus, les groupes d'âge ou autres qui ont besoin d'aide.

Le besoin de sécurité

Dans les sociétés primitives, la famille pourvoyait à sa propre sécurité. Quand ses ressources faisaient défaut, elle faisait appel au clan ou à la communauté auxquels elle appartenait. Cette méthode rudimentaire demeure en vigueur jusqu'au moyen âge; mais, avec la naissance des nations, l'individu dans la famille, la famille dans la communauté, et la communauté elle-même pouvaient, dans le besoin, compter en quelque mesure sur l'aide d'autres collectivités et sur les ressources du groupe national tout entier.

Pourvoir aux besoins des pauvres et des malheureux, c'est là la caractéristique de toutes les sociétés civilisées d'hier et d'aujourd'hui. La nécessité de cette aide se fit sentir beaucoup plus au début du dix-neuvième siècle, avec le progrès de la révolution industrielle. Alors que le salaire industriel devenait la principale ou l'unique source du revenu familial, la sécurité de la famille en vint à dépendre de plus en plus des fluctuations de l'industrie. L'industrialisation fit naître le phénomène moderne du « chômage ».

D'ordinaire, une industrie peut résister à de courtes périodes de dépression; mais, à venir jusqu'à ces dernières années, ses employés, en général, n'étaient pas en mesure de subir une perte de travail, même limitée, sans de graves inconvénients. Le salaire industriel, dans le cas de la majorité des travailleurs, n'était pas suffisamment élevé, pen-

dant les périodes d'emploi lucratif, pour prémunir contre le chômage. Il était évident, également, que le salaire suffisait rarement à subvenir, même pendant les périodes de travail ininterrompu, à tous les besoins essentiels des familles nombreuses.

Cela ne veut pas dire que, aujourd'hui, le travailleur et sa famille peuvent subvenir à leurs besoins, sans aide extérieure, pendant de longues périodes de chômage. Des mesures sociales actuellement en vigueur au Canada, comme les allocations familiales et l'assurance-chômage, ont pour but de remédier aux périodes creuses de l'emploi. Mais je suis de plus en plus convaincu que, lorsqu'une collectivité fournit de la main-d'oeuvre à une industrie, cette industrie doit, pendant les périodes de chômage, faire plus que ce qui se fait actuellement pour le soutien économique des travailleurs qui chôment.

Nous regardons la gérance, le travail et la collectivité comme associés dans l'industrie. Cette association ne doit pas penser uniquement à ses privilèges, mais aussi à ses obligations. Je crois qu'il y aurait une solution. Ce serait que — je m'exprime en mon nom personnel — les gros employeurs du travail, spécialement ceux dont la demande des produits est assez stable, versent des salaires annuels, afin de s'assurer en permanence une main-d'oeuvre suffisante.

Origines de la législation sociale canadienne

Au Canada, au cours du dernier siècle, le besoin de mesures de sécurité sociale se faisait moins sentir, vu la prédominance du caractère rural du pays. Mais, à la suite de notre rapide industrialisation, ce besoin est devenu de plus en plus manifeste.

En scrutant l'origine historique de notre concept canadien de sécurité sociale, nous devons tenir compte de la distribution géographique de ce pays et de son développement constitutionnel. L'administration du bien-être social au Canada représente un effort de coopération entre les groupes religieux, les organismes bénévoles et nos trois classes de gouvernement. Quatre grands facteurs influencent le rôle joué par chaque gouvernement:

1. — la tradition;
2. — l'Acte de l'Amérique britannique du Nord;
3. — l'opinion publique;
4. — les lois spéciales qui concernent en particulier chaque programme de bien-être social.

D'après nos traditions et notre histoire, les services de santé et de bien-être ont grandi au Canada comme une responsabilité locale plutôt que nationale, ce qui est en conformité de l'opinion publique canadienne qui a toujours été en faveur de la doctrine exposée par Pie XI, à savoir que l'action sociale doit s'exercer au niveau d'organisation le plus rapproché de l'individu. Ce que l'individu peut accomplir pour lui-même, la collectivité ne devrait pas l'entreprendre. Le gouvernement fédéral ne devrait pas s'immiscer dans ce que les autorités provinciales ou locales peuvent réaliser plus directement et plus efficacement.

L'Acte de l'Amérique britannique du Nord a traduit cet attachement traditionnel à la responsabilité locale. Il va sans dire que, au moment de l'adoption de cet Acte, en 1867, il n'existait pas de services de bien-être social, au sens où nous l'entendons aujourd'hui. Il ne faut donc pas s'étonner que l'Acte n'ait pas placé le service de bien-être social, d'une façon explicite, sous la juridiction des administrations provinciales ou du gouvernement fédéral. Toutefois, dans le domaine de l'hygiène, à l'exception de certains pouvoirs précis, mais limités, qui ont été délégués au gouvernement fédéral, on a placé explicitement la responsabilité des services d'hygiène entre les mains des autorités provinciales.

La responsabilité locale envers les services de bien-être, ainsi établie par l'histoire et par la tradition, et confirmée dans une certaine mesure par notre constitution, s'est maintenue sans contredit jusque vers l'époque de la première Grande Guerre. Puis l'opinion publique — troisième facteur qui est intervenu — s'est mise peu à peu à réclamer une certaine mesure de responsabilité nationale à l'égard des services de bien-être social.

Par exemple, elle ne croyait pas juste de laisser aux services de bien-être provinciaux ou locaux le soin des familles des soldats qui étaient allés outre-mer combattre au nom du Canada tout entier. Aussi un fonds patriotique national fut-il établi, alimenté surtout par des contributions financières du gouvernement fédéral et par des souscriptions bénévoles. Ce fut là, probablement, le premier indice, au Canada, de l'éveil progressif d'un sentiment de responsabilité nationale à l'égard du bien-être social.

Même à la fin de la première Grande Guerre et au début des années 1920, on regardait encore les provinces et les municipalités comme les seules autorités publiques chargées, au point de vue constitutionnel ou autre, du domaine du bien-être. Dès cette époque, toutefois, vu le

fardeau grandissant représenté par le coût de ces services, les provinces et les municipalités commençaient à se demander si elles pourraient trouver les fonds requis. L'opinion publique ne pensait pas autrement, et l'on commença à faire pression pour que le gouvernement fédéral assume, en ce domaine, des obligations plus précises.

Les événements se sont précipités au cours des vingt-cinq dernières années, alors que le gouvernement fédéral a pénétré de plus en plus avant dans le domaine du bien-être social.

A la suite de la crise économique, éclatée en 1929, il a fallu prendre des mesures importantes pour remédier au chômage et secourir les familles des sans-travail. De nouveau, le gouvernement fédéral, au moyen de subventions conditionnelles, a aidé à régler le problème. Le gouvernement fédéral a adopté diverses lois afin de pouvoir souscrire de 33 à 40 p. 100 des frais totaux causés par les secours que les provinces versaient. En 1936, on a ajouté les pensions de cécité aux pensions de vieillesse.

Il est donc évident que, pendant les années 1930, on prend pour acquis que le gouvernement fédéral, d'une part, verse des subventions aux services de bien-être social, surveillance et contrôle, et que, d'autre part, l'administration de ces services demeure du ressort des provinces.

En 1935, les tribunaux ont rejeté les premières mesures législatives que le gouvernement fédéral avait proposées pour protéger la population contre le chômage, en alléguant que les assurances sociales contributives, de quelque nature qu'elles soient, tombent dans le champ provincial des biens et des droits civils, et échappent à la juridiction fédérale. Enfin, en 1940, avec le consentement des neuf provinces, le gouvernement fédéral a fait modifier l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, modification qui a transféré de fait à l'autorité fédérale la juridiction de l'assurance-chômage, ce qui a permis d'adopter la Loi de l'assurance-chômage, et son complément, le Service national de placement.

A cette époque, le Canada participait à la seconde Grande Guerre. L'opinion publique était encore fortement en faveur d'une approche nationale aux problèmes de la sécurité et du bien-être sociaux.

Aussi, en 1944, le gouvernement fédéral décréta la Loi des allocations familiales, en vertu de laquelle des prestations en espèces étaient versées à presque tous les enfants du Canada, sans contribution et sans évaluation des ressources. Ce fut là la troisième intervention fédérale

dans le domaine du bien-être social. Cette même année, le ministère fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social était créé, ce qui stabilisait le concept canadien de bien-être social, en démontrant qu'on acceptait, en principe, de coordonner sur le plan fédéral divers programmes connexes.

En passant, je ferai remarquer que les allocations familiales qui, à un coût annuel de plus de 315 millions de dollars, améliorent le sort de plus de quatre millions d'enfants canadiens, illustrent bien l'influence évidente de l'Eglise sur le progrès social au Canada. Il y a déjà vingt-cinq ans, le Père Léon Lebel fut le premier à proclamer un système d'allocations familiales, parce qu'il voyait dans cette mesure la reconnaissance des principes énoncés par Pie XI dans ses encycliques.

Règle générale, d'après l'expérience que j'ai acquise en qualité de titulaire d'un ministère chargé de tant de mesures sociales, il n'est pas sage, dans un Etat fédéral, de centraliser en ce domaine les programmes et l'administration. L'histoire semble indiquer qu'il vaut beaucoup mieux que les gouvernements, à tous les degrés, participent à ces mesures indispensables. Les programmes actuels et futurs de sécurité de la vieillesse offrent des exemples de cette coopération.

Le gouvernement fédéral, en vertu de lois distinctes, dirige directement certains services: par exemple, l'assurance-chômage, les allocations familiales et les allocations aux anciens combattants. Dans d'autres domaines, grâce à des subventions conditionnelles, il offre une assistance financière aux programmes administrés par les provinces, comme c'est le cas en ce qui regarde le Programme national d'hygiène. Il y a aussi un certain nombre de services de bien-être importants et anciens qui sont entièrement provinciaux, comme les allocations maternelles et les indemnités contre les accidents du travail. Ainsi, à chacun de leurs échelons, les administrations publiques canadiennes contribuent, d'une façon vitale, au bien-être social.

L'évolution des dépenses de bien-être social

Au cours du dernier quart de siècle, il s'est produit une évolution notable dans les dépenses des administrations municipales, provinciales et fédérale en matière de santé et de bien-être social. Tandis que les dépenses municipales s'accroissaient de \$21,000,000, qu'elles étaient en 1926 à \$72,000,000 en 1950, les dépenses provinciales s'élevaient de \$17,000,000 à \$238,000,000. Cependant au cours de la même période, les dépenses de l'administration fédérale passaient de \$50,000,000 à \$723,000,000.

La forte augmentation des dépenses fédérales consenties en vue de la sécurité sociale est attribuable surtout à des programmes de grande envergure tels que les allocations familiales, les pensions de vieillesse, le Programme national d'hygiène, l'assurance-chômage et la Charte des anciens combattants.

Le point le plus intéressant de cette comparaison, c'est le transfert graduel, du plan municipal au plan fédéral, des responsabilités en matière de services de santé et de bien-être social. Par là, je ne veux pas laisser entendre que les dépenses provinciales ou municipales ne se sont pas considérablement multipliées, mais plutôt que le fardeau des responsabilités est devenu si lourd, au point de vue financier, qu'il a fallu en faire porter par les administrations supérieures une partie proportionnellement de plus en plus forte.

A l'époque de la Confédération, les subventions fédérales pour fins de philanthropie et de réforme — l'expression « sécurité sociale » n'avait pas encore été trouvée — ne constituaient qu'une somme d'un demi-million de dollars. Cette année, le Canada dépensera plus d'un milliard de dollars pour la santé et la sécurité sociale. En dépit de cet énorme accroissement d'initiatives en faveur de la santé et du bien-être social, nous avons atteint ce niveau élevé de dépenses publiques et bénévoles, sans nous hâter, assurément, et uniquement après avoir soigneusement étudié chacune des nouvelles mesures adoptées. Il n'y a pas de raison de craindre que dépenser un dollar sur vingt de notre revenu national brut pour de telles fins dépasse les moyens du pays ou les besoins de la population.

Aucune mesure sociale n'est entrée en vigueur sans qu'on ait, au préalable, étudié longuement l'expérience d'autres pays à l'égard de mesures du même genre. Notre nouveau programme de sécurité de la vieillesse, par exemple, en vertu duquel 860,000 Canadiens bénéficieront d'une somme annuelle de plus de \$400,000,000, sera la résultante de près d'un demi-siècle d'expérience et d'étude. Chaque nouvelle mesure n'ayant été mise en vigueur qu'après une évaluation minutieuse de sa nécessité et des frais qu'elle entraînerait, les budgets publics ont pu, règle générale, tenir le coup de chaque fardeau additionnel sans trop excéder leurs moyens.

Mais, il ne faut pas s'attendre que nos gouvernements fassent des prodiges, qu'ils distribuent plus d'argent qu'ils ne reçoivent. En acquittant le coût élevé des mesures sociales, les Canadiens savent que la sécurité sociale *pour le peuple* vient *du peuple*. Lorsque nous pensons à la *sécurité sociale*, nous devons également toujours songer au

travail. Tout en allégeant le fardeau de ceux qui sont dans le besoin, nous devons prendre bien garde de ne pas surcharger les hommes et les femmes dont les efforts nous assurent toute notre richesse.

Quant à déterminer jusqu'où nous pouvons aller pour satisfaire aux besoins de notre population, je ne veux pas en fixer la limite — personne ne le peut. Pour les pays comme pour les individus, il est des tâches impossibles. *Le travail est la seule source de sécurité sociale qu'on ait découverte jusqu'ici; afin d'aider autrui davantage, nous devons tout simplement travailler plus fort ou moins faire pour nous-mêmes.*

Dans toutes ces choses, il y a un équilibre, même si celui-ci se montre difficile à définir. La nécessité de garder à flot notre économie, le besoin de conserver l'effectif humain de la nation, la place de toute nouvelle loi dans notre système général de mesures sur le bien-être — tous ces facteurs compliquent les problèmes du législateur. En considérant toute nouvelle loi appelée à diminuer l'insécurité et la souffrance il faut se mettre en garde contre l'imprudence et le pessimisme.

Aspect positif des mesures sociales canadiennes

En étendant ainsi la portée de la justice sociale au Canada, nous reconnaissons le fait historique suivant: nul pays ne peut demeurer longtemps prospère et stable, s'il néglige le bien-être d'un groupe considérable de citoyens.

Tous n'ont pas retenu cette leçon que donne l'histoire: ce qui est utile à l'humanité est aussi un gage de prospérité. Il est bon de répéter cet argument pratique en faveur de la sécurité sociale car certains gens s'imaginent à tort que l'argent dépensé par la collectivité des citoyens pour la santé et le bien-être de quelques-uns de ses membres constitue une perte pour la production nationale. Il est vrai que tout l'argent dépensé pour les mesures sociales doit être fourni par ceux qui travaillent et représente un certain temps contribué au bien commun.

La production nationale se rattache tellement au moral, à la santé et à la formation du producteur que tout ce qui conserve les ressources en hommes et l'énergie productive augmente la prospérité et les possibilités du pays.

Plusieurs leçons de l'histoire empruntent un langage que nous ne savons déchiffrer. Mais nos propres annales sociales et économiques,

même l'expérience acquise de notre propre vivant, montrent jusqu'à quel point la hausse graduelle du niveau de la vie matérielle, au Canada, se rattache étroitement à un système grandissant de mesures destinées au bien-être de la population sur qui repose la prospérité.

Le progrès social et la prospérité future

Notre expérience nous démontre qu'il y a, à vrai dire, deux écoles d'opinions sur le futur développement de notre pays. Un groupe, qui est de beaucoup le plus nombreux et auquel j'appartiens, croit qu'à moins que des événements mondiaux ne viennent mettre notre sécurité nationale en danger, la courbe montante des mesures en vue d'une participation plus étendue et plus équitable aux bienfaits de cette production, assureront un meilleur niveau d'existence pour tous les Canadiens.

Certains Canadiens sont cependant convaincus que la courbe montante des dépenses de bien-être va enrayer le progrès économique, étouffer l'initiative, amollir notre résistance par une subordination débilite, et, en une vaine recherche de liberté économique, conduire le pays dans le borbier de la ruine économique et de l'esclavage politique.

L'expression même « Welfare State » impliquerait, selon ses auteurs, un piteux pays de cocagne où le plus grand nombre possible de personnes vivraient à même l'Etat, subsisteraient à peine dans une langueur et une paresse totales sur les miettes partagées par un gouvernement saigné à blanc. Mais le coeur humain a des aspirations qui nous ont portés, depuis le premier peuplement du pays, par delà les rivages, jusqu'aux riches terres intérieures, puis vers l'horizon prometteur. Ces instincts, ces impulsions humaines se manifestent partout; ils ne perdront pas de leur vigueur si, grâce à la générosité et à l'intérêt avisé des personnes robustes et au travail, les jeunes sont assistés, les malades guéris, les sans-travail nourris, les vieillards et les infirmes soulagés dans leurs besoins.

Ceux d'entre nous qui ont connu la misère et le désespoir de la famélique décennie de 1930 savent combien est fausse la théorie qui veut que la pauvreté engendre automatiquement le caractère et la force morale. Nous savons trop bien jusqu'à quel point elle peut abrutir et écraser l'esprit.

A ces privilégiés dont l'avenir est assuré et qui se moquent de chaque mesure sociale progressive tendant à donner un semblant de

sécurité à leurs compatriotes moins favorisés; qui doutent que toutes ces mesures de sécurité sociale soient une bonne chose pour le peuple canadien, qui parlent d'affaiblissement de la fibre morale de la nation et de l'éclosion d'un peuple indolent et sans initiative, je ne dirai que ceci: voyez ce qui s'est passé !

Ce n'est pas pure coïncidence qu'au cours des onze dernières années pendant lesquelles les cinq plus grandes mesures sociales ont été prises par le gouvernement fédéral: assurance-chômage, allocations familiales, Charte des anciens combattants, Programme national d'hygiène et le nouveau Programme de sécurité de la vieillesse, une plus forte proportion que jamais auparavant de Canadiens ont profité d'occasions de travail. La productivité du travailleur industriel s'est accrue constamment d'année en année et a fait du rythme canadien de progrès industriel le plus élevé au monde. Et tout cela, pendant qu'il portait le lourd fardeau d'une grande guerre et de la reconstruction qui l'a suivie.

Le siècle de la sécurité sociale

Parlant l'an dernier, à la Conférence des travailleurs sociaux du Canada, à Vancouver, j'ai dit que notre siècle pourrait fort bien être désigné, plus tard, comme celui de la Sécurité sociale. Il est certain qu'aucun changement dans la pensée des peuples des nations progressives ne comporte autant d'espoir pour l'avenir ni n'allie mieux un christianisme pratique avec la bonne pratique des affaires que ce revirement dans la façon de traiter la pauvreté et les déshérités.

A l'aurore de notre siècle, une nouvelle conviction s'est fait accepter: celle qu'une nation, dans toute sa complexité, a un but commun: la prospérité. On a fini par reconnaître que de tolérer la misère et le besoin dans toute partie de la nation, toute classe de la société, était aussi mauvais que de négliger dans un organisme vivant une infection qui mettrait sa santé en danger et saperait ses forces.

Dans le « Welfare State » humain, l'accent est placé, pour ma part, sur le mot « *bien-être* » et non pas sur le mot *Etat*. Cela fait toute la différence au monde. Nous connaissons tous les dangers d'un Etat omnipotent. Prévoir des pensions de vieillesse, des allocations familiales et l'assurance-chômage n'ajoute pas au pouvoir de l'Etat. Ces mesures sociales ne sont pas plus qu'un arrangement ordonné et raisonnable pris par la collectivité en vue de fournir les services de bien-être nécessaires.

Il devrait être superflu d'expliquer son point de vue à cet égard, mais, à cause des attaques qu'on a lancées à tout bout de champ contre ces programmes, les allocations familiales, par exemple, il me faut bien fournir ces explications de temps à autre. Cela ne veut pas dire, naturellement, qu'on ne saisit pas l'importance de l'équilibre entre la liberté et la sécurité. Cet équilibre est certainement maintenu en notre pays, à notre époque. Le modèle canadien est précis: l'Etat existe pour l'individu et non pas l'individu pour l'Etat.

Dès que l'on eut compris que l'action unifiée de la société organisée en vue d'aider à quelques-uns de ses membres pouvait être utile à tous, les vieilles méthodes négatives d'action sociale commencèrent à tomber en désuétude. Des mythes comme le croquemitaine du « Welfare State » ne sont plus qu'un souvenir dans le passé fiévreux de l'humanité, où la richesse et le besoin, l'espoir et la désespérance, le privilège et l'oppression étaient curieusement confondus, et où l'on croyait sincèrement que toute tentative de répartir la richesse et d'égaliser les chances de succès jetterait à bas tout l'édifice social.

Mais à mesure que le peuple a de plus en plus fait sentir son influence dans les affaires publiques, le besoin de mesures sociales a reçu un appui grandissant, en raison de la demande qui en a été faite. Et ensuite, après avoir indemnisé les travailleurs blessés et avoir prévu des pensions pour les vieillards et de l'assurance contre la maladie — après Daniel Legrand, Robert Owen, Thomas Chalmers, Disraeli, Albert Thomas, Lloyd George, Mackenzie King et tous les autres qui ont fait avec courage, mais avec prudence, les premiers pas, l'édifice tenait encore, non pas en ruines, mais plus fort, plus robuste que jamais. Et des millions de gens ordinaires, de petits, de gens patients et persévérants dans le monde assumèrent leur tâche avec un regain de foi, moins de craintes, avec un nouveau courage pour eux-mêmes et un nouvel espoir en l'avenir. *

(*) Causerie prononcée par l'honorable Paul Martin, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, le 12 septembre 1951, au congrès annuel de la Société canadienne d'histoire de l'Eglise catholique, tenu au collège de l'Assomption, de Windsor, Ontario.